

Procédure de commercialisation des capacités remises à disposition du marché par GDF SUEZ sur le terminal méthanier de Fos-Cavaou

Conformément à la décision de la Commission Européenne du 3 décembre 2009 d'acceptation des engagements proposés par GDF SUEZ (*), GDF SUEZ informe le marché qu'une nouvelle procédure de commercialisation aura lieu pour les capacités de regazéification non souscrites sur le terminal méthanier de Fos-Cavaou à l'issue des procédures qui ont été conduites entre 2010 et 2013. Ces procédures ont abouti à la cession à un expéditeur d'un lot de 1 Gm³/an durant cinq ans (2011-2015).

Les capacités de regazéification remises à disposition du marché sur le terminal méthanier de Fos Cavaou, en entrée de la zone Sud de la France s'élèveront à 1 Gm³ en 2015 et à 2 Gm³/an à compter du 1er janvier 2016. Elles seront commercialisées sous le contrôle du Mandataire, selon la même procédure que celle suivie en 2013 (« Procédure de commercialisation des capacités sur le terminal méthanier de Fos Cavaou »).

En conséquence, GDF SUEZ invite toutes les sociétés envisageant de souscrire les capacités proposées par GDF SUEZ sur le terminal de Fos Cavaou à une réunion d'information sur les modalités de commercialisation de ces capacités.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE), le mandataire chargé de la surveillance du respect des engagements précités et la société Fosmax LNG sont également invités à cette réunion.

La réunion se tiendra le **4 mars 2014 de 15h00 à 16h30**, au siège de GDF SUEZ, à l'adresse suivante :

1 place Samuel de Champlain
Faubourg de l'Arche
92400 PARIS LA DÉFENSE

Pour faciliter l'organisation de cette réunion, GDF SUEZ remercie les sociétés intéressées de communiquer, avant le 21 février 2014, à GDF SUEZ par e-mail à l'adresse suivante (adeline.billard@gdfsuez.com) les noms de leurs participants à cette réunion.

Toute information complémentaire concernant la Procédure de commercialisation des capacités sur le terminal méthanier de Fos Cavaou peut également être demandée par e-mail à la même adresse.

Contacts :

adeline.billard@gdfsuez.com

ou

damien.ravaud@gdfsuez.com

(*) Décision C (2009) 9375